



Brantôme en Périgord, le 16 novembre 2022

**Le Maire de Brantôme en Périgord**

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

## **CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

**Mardi 22 novembre 2022 à 20 h 00**  
**à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord**

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

*La loi vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 qui prorogait les règles dérogatoires en matière de fonctionnement des organes délibérantes des collectivités locales et de leurs groupements a pris fin le 31 juillet 2022. Aussi, il n'est plus possible que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à l'assemblée de se tenir repasse à la moitié, et les élus ne peuvent être porteurs que d'un seul pouvoir.*

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
  
Monique RATINAUD.

Ordre du jour joint.../...

## Réunion du conseil municipal du 22 novembre 2022

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2022 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

### Marché public – Finances – Participations et tarifications

3. Attribution du marché de services de restauration scolaire, préparation de repas avec mise à disposition de la cuisine ;
4. Décision modificative n° 2 du budget principal 2022 de la commune ;
5. Travaux en régie 2022 – taux horaire du personnel pour le calcul des travaux ;
6. Refacturation des frais généraux de personnel 2022 au budget annexe du service assainissement collectif ;
7. Révision des tarifs publics applicables au 01 janvier 2023 ;
8. Remboursement d'une facture d'achat de petites fournitures ;
9. Participation de la commune de Saint Pancrace aux frais de fonctionnement de l'école de Brantôme ;
10. Actualisation de la convention relative au fonctionnement du RPI Biras-Puy de Fourches et à la répartition des frais de fonctionnement ;

### Ressources humaines :

11. Attribution de chèques-cadeaux aux agents à l'occasion de Noël ;

### Cession immobilière :

12. Vente du lot 3 au lotissement Lapouge : validation du prix de vente ;

### Fonctionnement de l'assemblée - Cadre de vie

13. Composition de la commission extra-municipale « Voie-douce » ;
14. Validation des modalités d'attribution d'aides à des projets sportifs ou culturels et à des projets humanitaires ;
15. Validation du règlement intérieur des salles d'exposition, du formulaire de demande d'exposition et de la nouvelle forme du contrat de location pour ces salles ;

### Demande de Monsieur Frédéric VILHES

16. Organisation d'une consultation citoyenne suite à pétition ;

### Questions complémentaires